Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Rajeb 1446 3 Janvier 2025	N° 1	41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 2
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 2
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 4
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 6
Avis aux créanciers 10
Convocations
Sociétés anonymes 11
Sociétés à responsabilité limitée 12
Sociétés communautaires 13
Autres sociétés 13
Divers
Avis au public 13
Actes Administratifs
Avis au public 15

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : "Maarouf"

- Type de société : locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10000 dinars

- Adresse du siège social : Ksar Lemsa Maarouf Oueslatia

- Thème de l'entreprise : Elevage de volailles, vente de matériel pour la volaille, d'aliments et de services agricoles.

- La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

- La date du dépôt des statues de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 20 décembre 2024 sous le numéro 19

- Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

- Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 18/01/2025 une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

- Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

- Kamel Ben Sghaier Mensi : 07560668

- Lotfi Ben Mohamed Habib Zaghdoudi : 02043382

- Rania Bent Farhani Jlassi : 11984190

- Salwa Bent Mohamed Mezrigui : 07894973

- Mohamed Ben Sghaier Mensi : 07748765

- Moncef Ben Naji Mejbri : 07505272.

2024R03263SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

CMA CGM INLAND SERVICES TUNISIA (CCIS TUNISIA)

Société anonyme

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : Immeuble ADONIS, Rue du Lac Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1412318T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2024 (enregistré à la Recette des Finances Al Bouhaira Tunis le 18/12/2024 sous En°24511086 Qn°M119724) les actionnaires ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer Madame Gabsi Ghada en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Le siège de la liquidation est fixé au 20, Avenue des Etats-Unis - Le Belvédère - 1002 Tunis.

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 25/12/2024 sous dossier n°2024155381.

2024403217SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

VITALIGHT LAB - SA

Société anonyme

Au capital de 818.000 Dinars

Identifiant Unique : 1358064G

Affiliation CNSS : 55193101

Siège social : Rue de l'Energie Solaire, 2035 Charguia 1 - Tunis

Montant de l'augmentation du capital social : 1.400.000 Dinars

Dépôt du procès verbal : En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20/12/2024 à 10 heures du matin, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 25/12/2024 sous le numéro d'enregistrement 24714071, quittance n°138996, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/12/2024 sous le numéro AC012182024.

Nombre d'actions à souscrire : 10.262 actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire.

Valeur nominale : 10 Dinars par action nouvelle

Prime d'émission : 126,426 Dinars par action nouvelle

Lieu et banque de dépôt : Les fonds provenant des souscripteurs seront logés dans le compte indisponible auprès d'AMEN BANK agence Raoued ouvert sous le N°07035002034000126720.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire : la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions statutaires et s'est tenue au siège social de la société.

2024403222SANB2

Notice d'information Augmentation de Capital

Société : METHANIA INDUSTRIES SA

Capital social : 7 092 870 DT

Siège social : 15 Rue des entrepreneurs Charguia 2

M.F : 1543322R/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : METHANIA INDUSTRIES

Forme juridique : SA

Objet social : Fabrication d'équipements mécaniques.

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 4 décembre 2024 au Registre National des Entreprises 30/12/2024 sous le n°AC032202024.

- Montant de l'augmentation : 1200000 DT

- Nombre d'actions à souscrire : 120 000 actions de 10 dinars chacune (majorée d'une prime d'émission total de 3 000 000 DT) intégralement libérées en numéraire :

120 000 actions à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et réservés à ATTIJARI SICAR

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Versement des fonds : compte N° 04 000 010 0089497606 95, ouvert auprès de la Banque ATTIJARI BANK agence av. Paris Tunis

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit d'ATTIJARI SICAR à hauteur de 120 000 actions.

2024403225SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution Société Espace 2S

Sarl au capital 5.000,000 dinars

Siège social : 22 rue 02 Mars 1934, Ariana 2080

MF : 1350321V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/9/2024 enregistré à la recette des finances Charguia le 16/10/2024, sous n°24510923, quittance n°118532 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 4/12/2024 sous n°2024150551, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 16/9/2024, et la nomination de M. Salah KHELIFI liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera retenue.

2024403223SRLB2

Dissolution

Société Opéra Music

Sarl au capital 990.000,000 dinars

Siège social : 60 rue L'Energie Z.I Charguia 1

MF : 0710952T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/9/2024 enregistré à la recette des finances Charguia le 30/10/2024, sous n°24711506, quittance n°122813 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 4/12/2024 sous n°2024150536, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 16/9/2024, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2024403224SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prolongation des délais de souscription

Au capital d'une société citoyenne

Nom de l'entreprise à constituer : La société citoyenne locale (Etawazon) pour la production agricole à Medjez El Beb.

Capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Le nombre d'actions qui seront souscrites et payées en numéraire, et le montant actuellement à payer : 50 actions, au prix de 10000 dinars.

La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action

Adresse prévue de la société : Route de Béja 9070, Medjez El Beb.

Sujet de la société : grande agriculture et élevage

La durée précisée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat fondateur : 25/04/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous le numéro de dossier 12

Conditions liées à la répartition des pauses et à la constitution de l'épargne :

- 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société citoyenne locale.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement.

L'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds générés par la souscription : la Banque Tunisienne de Solidarité

Délai d'ouverture de souscription : du 30 décembre 2024 au 8 janvier 2025 Avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration des délais précités.

Modalités de convocation de l'assemblée générale de fondation et son lieu :

- Via commentaires auprès local de la délégation et de la municipalité

Fondateurs :

- Trabelsi Mouhammed ben Hsan : CIN N° 02279346

- Bahrini Wissem : CIN N°02330384

- Trabelsi Lassaad : CIN N°02247239

- Dhaw Al Harbewi : CIN N°02342716

Numéro de compte bancaire : TN59 27014000 000134741510.

2024R03275SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/12/2024 enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 23/12/2024 sous le n°24203805 quittance n°M080408, la société Othmen Kamel et fils (en faillite) représentée par le syndic de faillite Monsieur Anis Ezzedine a cédé à Monsieur Bilel Manaii le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble au 22 rue Mongi Slim Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au siège du syndic de faillite Monsieur Anis Ezzedine sis au 31 Avenue de la Liberté 2ème étage le petit colisée.

Cette annonce est parue dans les Journaux Achourouk et le Quotidien du 27/12/2024.

2024T01259FCCC2

Transfert de gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances H-lif le 19/6/2024 sous le n°24701912 quittance n°M042863 et à la demande de Mr Amor Khalfet datée le 6/02/2024 par lequel il sollicite Staroil de bien vouloir transférer la gérance libre de la station service Staroil H-lif à Mme Karima Khalfet CIN n°00282505 délivrée à Tunis le 5/5/2014. Par le présent acte Mr Amor Khalfet CIN n°00182938 délivrée à Tunis le 19/11/2003 est déchargé de la gérance libre et cède ses droits et obligations à Mme Karima Khalfet aux mêmes conditions commerciales.

2024R03269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa le 11/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro récépissé MO1078725 et le numéro 24212651. Mr Lotfi Dinari a cédé à Mr Walid Khalfallah l'intégralité de l'actif commercial dans lequel il exerce l'activité de vente d'appareils électroménagers, situé dans l'immeuble Abou Al-Qasim Al Shabi, quartier Al-Nour, Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 21/12/2024, et toute personne qui en a l'intention doit contacter Me Kamel Saad, l'avocat dont le cabinet est situé rue Kilani Al Matwi, Gafsa, dans un délai de 20 jours de publier cette annonce au JORT.

2024R03271FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat acte notarié daté du 4/12/2024 Mme Aicha Lazreg titulaire de la CIN n°06507936 a doté la totalité du fonds de commerce sis à cité el berr Tataouine boulangerie el berr enregistré au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique g1079859, à son fils Chamsseddine Achour titulaire de la C.I.N n°6577320.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Nasser Boufalgha Rue Djbel Tataouine. Cette annonce a été publiée le 25/12/2024 dans les journaux Assabah et le Temps.

2024R03272FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat acte notarié daté du 4/12/2024; monsieur Mokhtar Bakkouch, titulaire de la C.I.N n°06503808 a doté 2/5 de la totalité du fonds de commerce sis à cité Militaire à Tataouine enregistré au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique D0804024, destiné au commerce à Mr Houcine Sghaier titulaire de la C.I.N n°06540865.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Nasser Boufalgha rue Djebal Tataouine 3200. Cette annonce a été publiée le 25/12/2024 dans les journaux Assabah et le Temps.

2024R03273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, enregistré auprès de la recette des finances d'eljem le 26/12/2024, quittance n°M076905 rédigé par l'avocat Meddeb Ridha, avocat à la cour de cassation domicilié à la rue Palestine immeuble panorama Eljem Mahdia, Mr Mohamed Ben Mofteh Ben Ajmi Elferjani demeurant à Riadh Bouhlel Eljem Mahdia a vendu tout le fonds de commerce situé à la rue Alhadi shaker à Eljem au niveau de la route al Swassi el Jem et exploité comme restaurant nommé "al Zaytouna" d'une superficie de cent Trente mètres carrés et contient une cuisine une cour arrière et une salle à manger et des toilettes qui ont été crées conformément au bail conformément au contrat de location entre Raja ben Rejab la propriétaire des murs et Mouhamed al Ferjani le vendeur selon le contrat justifié le 6/7/2021 et enregistré à la recette des finances El Jem le 12/8/2024 selon le reçu numéro M053574, à Monsieur Ahmed Ben Naceur Ben Mouhamed Dabich demeurant à Mchalette Eljem Mahdia.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce objet de vente.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté le 28/12/2024.

2024S01683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kairouan le 23 décembre 2024 reçu n°M128728, Mr Mohamed Rammeh vend à la Sté Bijouterie Rammeh en la personne de son représentant légal, la totalité du fonds de commerce du Bijoux avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à l'Avenue 14 janvier Kairouan.

Cette annonce a été publiée en Arabe sur les pages du journal «El Chourouk» le 26 décembre 2024.

Les oppositions seront reçues entre les mains du représentant légal de l'acheteuse à son adresse sise à l'Avenue 14 Janvier Kairouan, 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S01687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la R.F de Ksar Hellal le 26/11/2024 sous le n°24202799 Reçu n°80191 Mme Sonia bent Ali ben Sadok Akecha épouse Nejm Eddine el Memmi a vendu à Mr Mouhamed El Habib Ben Kamel Ben Fraj Gaaloul la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Av Haj Ali Soua Ksar Hellal exploité pour vente de Fruits Secs.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du 31/12/2024.

2024S01688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à Sfax le 24/10/2024, et enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/10/2024 sous le numéro 24207321 et selon quittance n°M112269 la société ISLAND MEUBLES en la personne de son représentant légal, a vendu à la société MEUBLES KALLEL en la personne de son représentant légal, tout le fonds de commerce d'un magasin préparé pour le commerce de meubles, situé à la route de Midoun 4180 Houmt souk Djerba, en tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables chez les acquéreurs du fonds de commerce, situé à la route de Midoun 4180 Houmt souk Djerba, dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été en outre, publiée au quotidien Achourouk du 02/11/2024.

2024X01739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Romdhane Mohamed avocat à Sfax et légalisé en date du 16/5/2024 enregistré le 20/5/2024 à la recette des finances de Mahres quittance n°M025248 enregistrement n°24200763.

Monsieur Rmili Noureddine titulaire de la CIN n°01083797 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de cadeaux et d'antiquités dans le magasin commercial municipal numéro 68 situé à la Rue du Chemin de Fer - Mahres centre - Mahres avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de dix mille dinars, à monsieur Barkallah Mnawar titulaire de la CIN n°05322843.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains du vendeur monsieur Rmili Noureddine à son domicile situé à la route Agareb kilomètre 1.5, Assaada 3, route Omar Ibn Al Khattab numéro 5, Mahres 3060 dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 12/6/2024.

2024X01743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé, signé le 5/12/2024, enregistré à la recette des finances, rue Abou Kacem Chebbi, Sfax le 16/12/2024, quittance n°M119815, enregistrement n°24205535, madame Halima Khmekhem vend à monsieur Mohamed Khmekhem, un fonds de commerce situé à l'avenue des notaires n°20.

Le prix de la vente a été fixé à 15.000dt.

Les oppositions seront présentées auprès de madame Halima Khmekhem à son adresse Route l'ain, Rue Chaker, avenue Khlifa Tayari n°6 Sfax, et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Copie de cette annonce a été publiée au journal «Dar Assabah» le 25/12/2025 P. 12.

2024X01750FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s s p daté le 14/12/2024 enregistré le 19/12/2024 à la recette des finances Sidi Bechir n° de quittance M063154 et n° d'enregistrement 24202678 Mr Al Aasad ben Mbarek Rouissi a vendu à madame Najet Bent Khalifa Bakkar ép Boubaker le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des produits métalliques sis au n°1 sidi Fathallah Tunisie avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent en faire entre les mains de maître Naceur Chouchane sis au 20 avenue des Etats unis d'Amérique dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Assahafa le 25/12/2024.

2024403214FCCC2

Résiliation d'un contrat de Vente

Suivant contrat soussigné le 27/11/2024 enregistré à la recette des finances rue Aljazira le 3/12/2024 quittance n°M0476982 enregistrement n°24203036.

Le contrat entre La société SOGEM et la société Inoubli Sohamac son M.F. 1821036R a été résilié du fonds de commerce destiné pour le commerce de matériaux de construction et de matériaux en fer sis à la rue de l'Union du Maghreb Arabe.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 4 Janvier 2025.

2024403218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 20/12/2024 enregistré à la recette des finances de borj Louzir le 23/12/2024, enregistrement n°242050054, quittance n°M95798 la société «MILLE AUTOS PARTS» matricule fiscal n°1604522M, a cédé à la société «Intégral pièces autos» matricule fiscal n°1896890F, dont le siège social est au 03 Rue Hassan Knani El Menzah 9 Tunis 1013, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des pièces détachées d'autos, sis au 164 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir la Soukra Ariana 2073.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Hamdi Ouerghi, sis au centre Kammoun Médical Résidence Yasmine B2/4 Avenue de l'ère nouvelle, Cité Ennaser 2 - Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 31/12/2024.

2024403226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 16 décembre 2024, enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 23 décembre 2024 sous le numéro 24210448 quittance n°155918, la société Opéra Suarl dont l'identifiant unique est 00566540 a cédé la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec ses éléments matériels et incorporels affectés à l'exploitation du dit fonds en tant que café salon de thé et restaurant exploité au local sis au rez-de-chaussée du complexe immobilier l'opéra situé à la cité Ennasr gouvernorat de l'Ariana au profit de l'acquéreuse la société Catring Elégance Services SARL en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Abderaouf ben Ali ben Hédi el Kotii titulaire de la pièce d'identité nationale n°06505621 ayant son siège social à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué.

Les oppositions légales seront admises au siège du cabinet de l'avocat rédacteur Maître Mejri Fawzi avocat à la cour de cassation sis au 15 rue Ibn Tafergine 3ème étage bureau n°10 le Belvédère Tunis et ce dans les délais impartis de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au jort, une copie de cette annonce a été insérée au journal le Quotidien en date du 31/12/2024.

2024403227FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/7/2024, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 16/12/2024, quittance n°M127153 enregistrement n°24306838, Fathia Bent Mohamed Eldhoui, a loué à Jamel Ben Hsan Azibi, tout le fonds de commerce - Vente l'Alimentation Générale en Détail - résident à l'Avenue Elmoez Ibn Badiss Kairouan - avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne dans le local du Fonds.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 25/12/2024.

2024S01679FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 29/01/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteurs saisis :

1/ Monsieur Tarek Ben Selma, demeurant au 87 cité Ettamir - Sousse, CIN n°05557991

2/ Madame Jihene Gargouche, demeurante au 87 cité Ettamir - Sousse, CIN n°09281817.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

1648 parts indivises dans le TF 84323 Monastir, relatif à la propriété «Essaâda» d'une superficie globale de 12119 m², composé de la parcelle 114 et situé à Menzel Kamel gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un vaste terrain au niveau d'une allée route donnant sur la route Menzel Kamel - M'saken, il comprend deux bâtiments : - une villa style américain avec un rez-de-chaussée couvert de 354 m² comprenant 3 salons, une SDB, cuisine, une salle d'eau et un dépôt. Au premier étage de 340 m², un salon, 4 chambres, SDB et deux balcon. Au deuxième étage de 206 m², une suite parentale, une chambre, un bureau, une cuisine et des toilettes avec deux balcons.

-Bâtiment non achevé, composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage de 590 m², à droite, un local technique de 14 m², un espace vert, un parking, un réservoir d'eau et une clôture avec des oliviers et autres arbres.

Au sud, une route rurale, au Nord la parcelle 112 et 115, à l'est parcelle 115, à l'ouest la parcelle 113.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Cent cinquante huit mille quatre cent soixante trois dinars et 787 millimes (158.463, 787 DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 4.906,416 DT

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01685VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Il sera procédé le mercredi 29/01/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteurs saisis :

1/ Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba Menzel Nour Monastir, CIN n° 04129008.

2/ Monsieur Kamel Haj Ammar, demeurant au 41 Rue de l'école, Menzel Nour Monastir, CIN n° 04172432.

3/ Monsieur Mohamed Haj Ammar, demeurant à la Rue Ahmed Tlili, Menzel Nour Monastir, CIN n° 04011156.

4/ Monsieur Abderrazek Haj Ammar, demeurant au 44 Rue de l'école, Menzel Nour Monastir, CIN n° 04168833.

5/ Madame Dalila Bent Haj Hassan Ben Abdelhamid, épouse Fathi Haj Ammar, demeurante au 41 avenue Habib Bourguiba Menzel Nour - Monastir, CIN n°06250289.

6/ Madame Leila Bent Hassan Ben Haj Ammar, mariée à Abderrazek Haj Ammar sous le régime de la communauté des biens, demeurante au 44 Rue de l'école Menzel Nour - Monastir, CIN n°06386808.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 85405 Monastir nommé «KARIMA», composé de la parcelle 02 d'une superficie de 11883 m² situé à Menzel Harb gouvernorat Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain rectangulaire nu à caractère agricole et l'usine Bayoudh SMC steel du côté nord.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Deux cent quatre-vingt cinq mille cent quatre vingt douze dinars (285.192,000DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 5.222,592 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour aux heures de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01686VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

En application des articles 425-418-419-420 du CPCC

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Société compagri SA, RNE 130557Q dont le siège social est à sidi ich Gafsa.

2/ Anis ben Lazhar Krima demeurant à cité de jeune Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

1/ La totalité des parts indivises soient 18000/29340 parts (nue propriété pour Anis Krima et usufruit pour compagri) dans l'immeuble dénommé «Ahlem 1» objet du TF n°33915 Gafsa d'une contenance de 29340m² sis à ouled elhadj village délégation «sidi ich» Gafsa. Les parts indivises consistent en un terrain nu de 18000 m² de surface où il n'existe aucune culture. Ce terrain est non exploité en activité agricole; il s'éloigne de 14 m de la route reliant Sidi Ich et ben Oun.

L'immeuble est adéquat pour toute production agricole, il contient une végétation naturelle limitée.

2/ La totalité des parts indivises soit 22000/37668 parts nue propriété et usufruit dans l'immeuble dénommé «nawel1» objet de TF n°34004 Gafsa de contenance de 37668 parts sis à ouled elhadj village délégation "Sidi Ich" Gafsa les parts indivises consiste en un terrain nu de 22000 m² de surface ne contenant aucune implantation et non exploité à la production agricole, s'éloignent de 14 mètres de la route reliant Sidi Ich et ben Oun de sol adéquat pour toute exploitation agricole, contenant quelques végétations naturelles. Une clôture de 400 m² encercle une partie de 100 m/ 100m de terrain.

L'immeuble contient un bâtiment rectangulaire de 1020 m² de surface, toit en ternit divisé en deux parties l'une est de 714m² partage en 7 parts l'autre est de 306 m².

L'édifice est exploité en tant qu'unité de production d'engrais (actuellement en étant d'inactivité il contient une quantité de 5 tonnes d'engrais, on y trouve deux types d'équipement ceux qui sont destinés à la production des engrais : système de meulage d'engrais, système de malaxage, système d'aération, système de réversion et système de pulvérisation

d'eau et ceux qui consistent dans des matériaux de sélection, une unité de stockage et de traitement, un système semi-automatique de climatisation et une unité de contrôle en dehors de l'édifice on compte un groupe électrogène de 380 volts.

Mise à prix : Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°33915 Gafsa : 35.640, 000 dinars après la réduction du prix de 40%.

Les parts indivises dans l'immeuble objet du TF n°34004 Gafsa 238.560, 000 dinars après la réduction du prix de 40%.

Total : 274.200, 000 après la réduction du prix de 40% et qui a été à l'ordre de 457.000, 000 dinars lors de la première audience.

La date et lieu de la vente : lundi le 3/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01684VEPA1

Vente d'un immeuble

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Tél : 98 831 850

Le saisissant : Maraoui Lotfi, CIN n°05254269, Route de Sidi Mansour km 12 n°65 Sfax.

Le saisi : Ben Elmabrouk Jarboui, CIN n°0537858, Route de Tunis km 7,5 Rue Cherif Driss Sfax, Domicile Elu Maître Damak Soumaya Avocat à la cour d'Appel Imm Intilaka 2ème étage n°4 Sfax.

L'immeuble saisi : Tout le terrain agricole contenant 45 pieds d'olive, sis à la Khechema Dakhan Est Sfax.

Ses frontières : Du Sud Hameda, de l'Est Ellefi Abdallah, du Nord Ellefi Khira, Ellefi Mohamed et ELLEFI Abdessalem, et de l'Ouest Piste Agricole.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers l'Ouest 154 ,00 m, vers le Nord 76,50 m, vers le sud 21 m, vers l'Est 67,00 m, vers le nord 118 m, vers l'Ouest 115 m, vers le nord 19 m, vers l'ouest 37 m, vers le Sud 46,00 m, vers l'est 19,50 m, vers le sud 21 m, vers l'ouest 90 m, vers le sud 57 m.

Surface : 24900 m².

La mise à prix : Quarante trois mille Dinars (43.000.D000).

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax chambre des ventes immobilières le lundi vingt sept Janvier deux mille vingt cinq (27/01/2025) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendent les heures de travail administratif; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2024X01745VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Maître Chaari Khaled

Avocat

Imm El Manar Bloc A 1er étage N°6 Sfax

Tél / Fax : 74 297 173

Partie poursuivante :

Jamel Eddine Ben Tijeni Ben Mohamed Abid, demeurant impasse Zitouna num 9 Sekiet Dayer Sfax.

Partie saisie :

Mohamed Ben Hédi Aydi, demeurant à la Route Mahdia Km 5.5 Sfax CIN n°05376365.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Chaâri Khaled avocat à la cour de cassation immeuble El Manar 1er étage app n°6 Sfax MF 0841246/A/P/000.

Propriété à vendre : il s'agit de la totalité de propriété sans usufruit du terrain sise entre route Saltnia et Mahdia km 6 d'une superficie approximative de 365 m² limité à l'Est par une rue et au Sud rue impasse, à l'ouest Tijeni Abid et Belgacem Aydi contient une construction de bâtiment consistant d'un rez-de-chaussée qui contient un bâtiment de deux chambres, cuisine, salle de bain, salon, et deux vérandas avec garage.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à : Deux cent dix-neuf mille dinars (219.000, 000d). Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

Date de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi (27/01/2025) à 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kassem Chebbi.

Condition de vente :

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2024X01748VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont

le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Les saisis : 1) Mr Faker Ben Abdessalem Ktata (débiteur), gérant de la société titulaire de la CIN n°01064455 y demeurant à la Rue des Martyrs n°15 Sakiet Eddaier Sfax.

2) Mr Faiçal Ben Abdessalem Ktata (débiteur) titulaire de la CIN n°01065856 y demeurant à la Rue des Martyrs n°15 Sakiet Eddaier Sfax.

3) Amen Bent Mahmoud Trigui Epouse Faker Ktata (caution Hypothécaire) titulaire de la CIN n°01253831 y demeurant à la Rue des Martyrs n°15 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°36165 le 02/12/2024 sur la totalité de la propriété appartenante à la saisie "Amen Trigui" sise à la Route de l'Aéroport Km2 Sfax du coté droite vers délégation Aguereb représentée par une parcelle de terrain sous forme rectangulaire reliée de trois cotés, non clôturée, son entrée nord non ouverte encore de largeur de 5 m et supprimée du reste de la propriété des héritiers Mahmoud Trigui et partie d'une entrée devient après de largeur de 10 m après l'application du plan d'aménagement urbain.

La superficie de la parcelle du terrain est de 1180 m².

Cette propriété se trouve à la zone d'habitation UC et proche aux équipements essentiels et au centre ville réservée pour construire un local d'habitation ou immeuble de deux étages R+2.

Cette propriété est limitée de l'est Nazelli Trigui, du sud Fathi Trigui, de l'ouest Afifa Trigui et du Nord entrée privée appartenant à la propriété famille Trigui où se trouve une rue programmée qui n'est pas encore exécutée.

Mise à prix : est fixée à Trois cent cinquante quatre Mille dinars (354.000, 000D) terre et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Les hypothèques qui grèvent la propriété :

- Hypothèque de 1er rang d'un montant de 150.000, 000D sur toute la propriété au profit du saisissant d'après un contrat de prêt hypothécaire rédigé par deux huissiers judiciaires Moez Krichen et Hassen Baneni le 13/5/2014.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi 29 Janvier 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aoulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 118.000, 000 dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X01751VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à la Route de Sokra Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Amira Bent Mohamed El Fitouri Epouse Mourad Grati (débitrice), titulaire de la CIN n°08408512 professeur, y demeurant à la Rue Boulevia n°31 cité El Habib Sfax.

2) Mourad Ben Fathi Grati (débiteur et caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°01301242 ouvrier à l'étranger, y demeurant à la rue Boulevia n°31 Cité El Habib Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mohamed Chwayakh Huissier Notaire sous le n°19321/19322 le 5/11/2024 sur la totalité de la propriété non immatriculée attenant au saisi Mourad Grati sise à l'angle de rue Boulevia et rue Sarajevo Cité El Habib Route de Mharza Km4 Sfax, représentée par une parcelle de terrain sous forme rectangulaire où existe une construction détaillée comme suit :

1- Rez-de-chaussée représenté par un local indépendant qui contient un hall extérieur d'une superficie de 25.00 m² et se compose aussi des escaliers qui mènent à l'étage puis à la terrasse, 3 chambres, hall, cuisine, salle de bain et espace et la superficie totale de ce local est de 87.63 m² et un garage extérieur avec porte métallique ouverture Est dont la superficie est de 13.26 m².

2- L'étage supérieur représenté par un local indépendant d'où son entrée par un hall extérieur (rez-de-chaussée rue Boulevia) qui contient un hall, 2 chambres, suite (chambre et wc) réception, cuisine, salle de bain. La superficie totale de cet étage est de 123.65 m².

Cet étage contient aussi un séchoir Est dont la superficie est de 4.64 m² et un balcon ouverture Est dont la superficie est de 7.31 m² et à l'extérieur de cet étage se trouve des escaliers qui mènent à la terrasse.

3- La terrasse représentée par un hall qui remonte la construction dont la superficie du coté non couvert est de

101.70 m² et du coté nord restant existe construction couverte non complète dont la superficie est de 38.86 m².

Les limites de la propriété : du coté sud rue Boulevia d'où l'entrée de la propriété, du coté Est rue Sarajevo d'où l'entrée de la propriété et du coté Ouest et Nord construction propriétés des autres.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque de 2ème rang d'un montant de 200.000, 000 D sur toute la propriété d'après un acte de prêt hypothécaire par devant notaires Samira Zaglemi et Istabrek Ben Salah le 28/3/2022 au profit de l'ATB.

- Mainlevée sur hypothèque de 1er rang sur toute la propriété au profit Ettijari Bank d'après l'attestation de mainlevée rédigée le 3/6/2022 et légalisée le 9/6/2022 et enregistrée à la recette des finances Tina le 19/6/2022 quittance n°M028381 et enregistrement n°22600831 et d'après cette attestation la propriété saisie est devenue soumise à une hypothèque de 1er rang au profit de l'ATB le saisissant.

Mise à prix : est fixée à deux cent vingt Mille Dinars (220.000, 000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi 29 Janvier 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 73.333, 333 dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X01752VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Médenine et ce le lundi trois Février deux mille vingt cinq (3/02/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : La Banque Tunisio-Saoudienne (Ex-STUSID) au nom de son représentant légal titulaire de matricule unique n°0013026 E qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Lazhar Abdelkarim (Gérant de la société le Palais des Articles d'Artisanat) titulaire de la carte d'identité nationale n°09116538) demeurant à 1/ Boulbeba Kennis Souihel B.P n°44 Zarzis 2/ Cité Sidi Saad Souihel Zarzis.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°9627 Médenine dénommé "Maghreb" sis au secteur de Mezraya - Délégation de Djerba Houmet Souk Gouvernorat de Médenine qui se compose de la parcelle n°417 couvrant une superficie totale de 1658 m². Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire polygonale clôturé par un siège sur toutes ses limites comportant un garage ayant une superficie de 18 m² limité au Sud par terrain non immatriculé à l'Est par la parcelle n°609 au Nord par la parcelle n°409 et à l'Ouest par la parcelle n°411.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi indiqué ci-dessus et décrit par l'Expert Judiciaire Géomètre Monsieur Hédi Jamai en vertu de l'ordonnance sur requête a été fixée à soixante deux mille cinq cent trente dinars (62.530,000d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X01753VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de changement du syndic de faillite, dossier numéro 240

Tribunal de première instance de l'Ariana

STE MANUFACTURE TUNISIENNE DE BOULONNERIE (MATUBO) : 0019127K

Le tribunal réuni dans la chambre de conseil, présidée par sa vice-présidente, Mme Malak Al Hammas, et composé des deux juges, Mme Iman Al-Khzami et Mme Takwa Al-Arf, ont décidé réunis le remplacement du syndic de faillite Mr Riyadh Al-Stanbouli, par Mr Safouen Gaddour, et lui confier la poursuite et l'achèvement des travaux de la mise en faillite de la SARL STE MANUFACTURE TUNISIENNE DE BOULONNERIE (MATUBO), RC n°B0312572008, ID unique 0019127K, avec autorisation de publier cette décision Au Journal

Officiel de la République Tunisienne, sous le contrôle du juge délégué aux faillites, Mme Insaf El Ayari.

Pour plus d'information, contactez le Syndic de faillite Safouen Gaddour à son adresse : Bureau n°4, 1er étage, 02 Avenue du Sahel Ben Arous, Tél : 20303839, fax : 79411212, e-mail : gsafouen@outlook.com.

2024R03267VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse n°189 du 10/12/2024, la société NAFAA de Promotion Immobilière, SARL, siège social sise à Jawhara, 4054 Sousse, Identifiant unique 1158432Y, a été déclarée en Faillite.

Le jugement a désigné son Excellence Madame Amani ZITOUNI juge commissaire et Monsieur Ridha BELAID Syndic de la Faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du Code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au Syndic de la Faillite sis à l'adresse suivante :

Rue 1er janvier, Immeuble JABALLAH, 4060 Kalaa Kebira, Tél : 98409208.

2024S01680VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure du règlement judicaire

Société Tunisienne d'Agencement «STAG»

Adresse : Zone industrielle Akouda Sousse

MF : 0411640P/A/M/000

CNSS : N°276415-62

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse (2) n°60/2024 en date du 18/12/2024 relatif à la Société Tunisienne D'agencement «STAG» a été décidé ce qui suit :

- L'ouverture de procédure du règlement judicaire pour la société STAG sise à la Z.I Akouda Sousse, sur ce l'ouverture d'une période d'observation de la société sujet de redressement judiciaire pour 9 mois pendant laquelle toute procédure d'exécution en vue de recouvrement d'une dette antérieure sera interrompue, ainsi toute récupération des biens meubles ou immeubles à cause de non-paiement, ainsi pour la même période les intérêts et les pénalités de retard sont interrompue et les délais de prescription sont suspendus aussi les procédures des saisis des biens de la société sont suspendus au stade atteint.

- La date de la cessation de paiement est fixée au 02/01/2024.

- La nomination de Mme Salwa AOUISSAOUI juge observateur.

- La nomination de Mr. Yassine BOUDRIGA administrateur judiciaire pour préparer un plan de redressement dans les délais de 9 mois à partir de la date de cette décision et l'élaboration d'un inventaire des actifs de la société et leurs évaluations en présence de son gérant et ce après sa convocation et il peut si nécessaire être assisté par des spécialistes.

- Les créanciers sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau des administrateurs judicaires sis au B5-28 Complexe Borj Khfacha Monastir 5060, téléphone 73907308, et ce dans un délai de 30 jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01682VEPA2

Tribunal de Première Instance de Tunis

Faillite de la Société AERONETE SERVICE

Jugement en date du 28/11/2024 prononçant la faillite de la société AERONETE SERVICE sise à Immeuble ERRAOUDHA les Berges du Lac Tunis.

Matricule fiscal N°645285M, Registre de commerce n°B162841999

- Jugement N°521

- Juge commissaire : Mme Linda SAID

- Syndic de faillite : l'Expert Mr Mohamed Lotfi KEFI, 19 Rue Gharnouta Bab Benat Tunis.

Les créanciers de la faillite indiquée ci-dessus sont invités à produire leurs titres de créances avec bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées dans un délai de quinze jours à partir de la date de la publication du présent avis au cabinet du syndic, le bordereau certifié sincère et véritable, signé par le créancier ou par un mandataire dont le pouvoir doit être joint.

Le syndic de faillite : l'Expert Mr Mohamed Lotfi KEFI, 19 Rue Gharnouta Bab Benat Tunis.

Tél : 71 566401 - email : medlotfi.kefi@topnet.tn

2024403215VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société : TECHNO MOTORS CAR SERVICES SARL

Siège social : 22 rue Socrates Z.A Khair-Eddine Le Kram

MF : 1466275V

En vertu de l'ordonnance n°1036 du 10/12/2024 par le président du tribunal de première instance de Tunis.

Il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire pour la société «TECHNO MOTORS CAR SERVICES» SARL et le renvoi de l'affaire devant la chambre du conseil.

2024403221VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Green Fruits - S.A

Société anonyme

Au capital de 1.620.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Kebili

IU : 1192251Q

N° d'Affiliation CNSS : 280564-40

Les Actionnaires de la société GREEN FRUITS SA sont convoqués pour se réunir le Mardi 4 février 2025

pour une Assemblée Générale Extraordinaire à 11h au siège social de la société UGFS sise à la Rue du Lac Biwa - Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la résolution de continuité d'exploitation.

2. Questions diverses.

2024R03262SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue le 12 décembre 2024, puis reportée au 2 janvier 2025, est reprogrammée pour le jeudi 9 janvier 2025 à 10 h. La réunion se tiendra au siège social, situé au 8 Rue du Niger, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

2. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs.

3. Lecture du Rapport de Gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

4. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes.

5. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

6. Approbation des états Financiers Audités au 31/12/2022.

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

9. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

10. Fixation des jetons de présence.

11. Délégation de pouvoirs.

2024R03268SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21/01/2025

Société «SELIMAT - SA»

SA, au capital de 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I. Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

Identifiant Unique : 09291R

Le conseil d'administration de la société SELIMAT SA a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 21/01/2025 à 10h du matin au siège social de la société sise à la Route de Tunis GP1 Z.I. AKOUDA à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. La constatation de la répartition des actions revenant au Feu Mr Hédi Zouiten entre ses héritiers.

2. Pouvoirs pour formalités.

2024S01690SANB3

Convocation à l'AGO

Société des travaux Industriels et de Manutention (SOTRIM)

SA au capital de 4 610 670 dinars

Siège social : 3003 Sfax Route de Gabès Km2

Identifiant Unique : 3908 B

Messieurs les actionnaires de la SOTRIM sont convoqués le samedi 25/01/2025 à 11 heures au siège social de la société sis à Sfax, Route de Gabès Km 2 à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO de l'année 2023

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats financiers de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions et opérations communes mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

- Affectation des bénéfices de l'exercice 2023.

- Fixation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration de l'année 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2024X01747SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Capital social 3 958 000 Dinars

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

Sise à l'avenue des Martyrs rue Ahmed Skelli Sfax

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 janvier 2025 à 17 H à la Polyclinique Sfax médina sise à l'Avenue de la Liberté rue Ahmed Aloulou Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Envisager l'augmentation du capital de la Société.

2- Modification de l'article 6 de la société.

3- Divers.

2024X01749SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'AGO

PRODUITS CONGELES DU BASSIN MEDITERRANEEN (PCBM)

SARL au capital de 1 150 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0026889Q

Messieurs les associés de la SARL Produits Congelés du Bassin Méditerranéen (PCBM) sont convoqués au siège social sis à Sfax Route de Gabès Km 2 le samedi 25/01/2025 en assemblée générale ordinaire à 15 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO des années 2022 et 2023

- Lecture des rapports des Gérants relatif aux exercices 2022 et 2023

- Etude des comptes des exercices 2022 et 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2022 et 2023

- Approbation des comptes des exercices 2022 et 2023

- Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023

- Quitus aux Gérants

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2024X01746SRLB3

Société «HERUNDO TRADE»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 57, rue 8603 Zl Charguia 1, Tunis

Matricule Fiscal : 1595950B/D/M/000

Le Liquidateur Saber Ben Hassine convoque les associés de la Société Herundo Trade en liquidation à une Assemblée Générale Ordinaire le 4 Février 2025 à 16h à son cabinet sis au 67 Avenue Alain Savary Bloc A 6ème étage Appartement n°3.

La convocation a été traitée au registre National des entreprises sous le n°20241557669 en date du 26/12/2024.

L'assemblée générale est convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Passation de la situation financière de la société

2- Approbation du programme prévue pour la liquidation

3- Pouvoir d'effectuer toutes les opérations de dépôt, de publicité et de formalités légales nécessaires par le liquidateur.

2024403206SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale de fondation de la société communale locale «Souhoul Ghanem»

L'assemblée générale constitutive de la Sté communale locale «Souhoul Ghanem» à Majaz El-Bab invite tous les participants à l'assemblée générale de constitution le 19/01/2025 à dix heures du matin au siège de la "Madina Mostadima" à Majaz el-Bab.

Ceux qui souhaitent se présenter au conseil d'administration de la société susmentionnée doivent soumettre une candidature à l'instance constitutive avant la date de la session.

Ordre du jour :

1- Approbation du statut de la société communale

2- Election des membres du Conseil d'Administration

3- Nomination d'un commissaire aux comptes de la société.

2024R03280SODB3

Autres sociétés

2ème Appel à l'Assemblée Générale ordinaire

Société Mutuelle de base des Services Agricoles «El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/A

Suite à l'insuffisance du quorum lors du premier tour, le comité de la société appelle ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire dont sa 2ème tour qui se tiendra le 23-01-2025 à 10 h 30 mn, au siège de la société, et ce, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Présentation du rapport d'activité de la société pour les années 2023 et 2024.

2- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2023 et 2024.

3- Approbation des comptes des années 2020-2021-2022-2023 et 2024.

4- Mise à jour de la liste des abonnés.

5- Accepter de nouveaux membres.

Observation : Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2024403228SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'Appel d'Offres

Après réduction du prix initial, dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Capital social : 852 500 DT

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°177 rendue le 23/12/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID il a été décidée la prolongation de la date de remise des offres pour la vente de l'unité de production de la société SOTRAPOC, en faillite, en lot unique, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 36% du prix initial.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sis à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 100 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 31 Janvier 2025.

Pour plus de renseignements, appeler au numéro 98 409 208.

2024S01681DIVD2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20055 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 3/12/2024, Mr Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) liquidateur judiciaire est chargé de liquider l'appartement sis au 10ème étage Résidence «Helia 2» à Sahloul4 Sousse objet du titre foncier n°182621 Sousse et le parking au sous-sol de l'immeuble «Hélia2» objet du titre foncier n°182470 Sousse, et

ce entre Mme Mariem Bent Taoufik Abid et Mr. Hassen Ben Hmayed Ben Gouider.

2024S01684DIVD2

Avis

M Hamadi Fakhfakh déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété d'une parcelle de 18851 m² situé à la route Manzel Cheker km 11 objet de partage du 8/3/2024 actes notariés de Mr Houcem Ghozi et Kais Abdelmoula une copie conforme de chacune, d'où nécessité de rétablir deux copies conformes de chacune, cependant toute personne ayant droit ou opposition et toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01740DIVD2

Avis

Les fils "Abdelkafi et Bachir et Abdelhamid et Dawia et Elakri" fils d'Ali Ben Elmabrouk Benhamiid annoncent que le titre de leurs propriété d'un terrain Sud Est d'une superficie de 2238.50 mètres carrés situé à la route Afrane km 11 Elawabid Sfax a pour origine un acte de vente de 01 février 1994 enregistré au 2 février 1994 n°20 par les notaires Sadok Kammoun et Mohamed Abid a été disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Madina dans un délai de 30 jours à partir de la parution au JORT.

2024X01762DIVD2

Avis

Dans le cadre de l'affaire publiée devant le Tribunal Immobilier de Béja sous le n°7636, M. Brahim Al-Toukabri, titulaire de la C.I.N n°02262582, déclaration du contenu de la vente émise par M. Mohamed Kamel Al-Minchaoui au profit de Mr. Ali ben Belgacem Al-Gharbi, marquée de leurs signatures en date du 24/12/1983, concernant un terrain préparé à construire, d'une superficie de 270 m², auquel est joint un certificat d'identification. Daté du 11/4/2024 délivré par la municipalité de Mjez El Beb sous le n°4118. En conséquence, toute objection à cet égard, veuillez la soumettre au greffier du tribunal mentionné ci dessus, accompagnée des documents nécessaires.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 28 décembre 2024.

2024403219DIVD2

Appel d'offre vente un terrain agricole

Sous plis cachetés

Le syndic de faillite lance un appel d'offre concernant la vente d'un terrain son caractère agricole situé à beni Khyar Nabeul n°586152.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges et Les offres doivent parvenir au cabinet de syndic de faillite sis au "31, avenue de la Liberté 2ème étage Tunis" au plus tard le 30/01/2025.

2024403220DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Sfax

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1494 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Sfax;
- Vu le décret n° 96-2039 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Sfax;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Sfax porte à la connaissance du public qu'en date du **08 Novembre 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Sfax.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Sfax, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Rue Habib Thameur Secteur Mahres	Mahres	680	**Nord :** Azaiz Ben Rejeb et Héritiers Mohamed Haoues **Sud :** Héritiers Mohamed Chedly Mghaith et Younes Chekir **Est :** Rue Habib Thameur **Ouest :** Rue	25034
Rue Gabes Secteur Chaffar	Mahres	166011	**Nord :** Zone Cadastrale "A" Chaffar **Sud :** Maison des Jeunes et DPE N°632 **Est :** Zone Cadastrale "A" Chaffar **Ouest :** Piste Agricole	104684
Rue Gabes Secteur Chaffar	Mahres	333185	**Nord :** Zone Cadastrale "A" Chaffar **Sud :** Des Constructions **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Zone Cadastrale "A" Chaffar et T.F N°80918 Sfax + 137565 Sfax	104687

2024R03264MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1493 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;
- Vu le décret n° 96-2041 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa porte à la connaissance du public qu'en date du **22 Novembre 2024** le rapport de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, a été déposé au siège du gouvernorat de **Gafsa**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Gafsa**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	D.P.E
Elmagsem	Gtar	17600172	**Nord :** T.F N° 409 Gafsa **Sud :** Secteur cadastral "F" et "D" + Parcelles 31-32-27-28-40 et Oued **Est :** T.F N° 409 Gafsa et Secteur cadastral "K" Gtar Est **Ouest :** T.F N° 409 Gafsa et Secteur cadastral "D" et T.F N°91 Gafsa	D.P.E 527

2024R03265MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **04 Décembre 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Fidhe Mrad 1 Imadet El Gounna	Sbeitla	300000	**Nord :** Domaine Privé **Sud :** Route **Est :** Domaine Privé **Ouest :** Domaine Privé	D.P.E 612

2024R03266MINA4